

Pouvoir se déplacer est une question permanente pour les citoyens non véhiculés/ sans véhicule, dont les lieux d'habitation ne sont pas desservis par les transports en commun.

Cette question est de même récurrente chez les professionnels qui les accompagne vers l'autonomie et l'emploi.

Une réponse : rendre accessible la location d'une **AMI** : c'est une voiture sans permis électrique à deux places conçue par un constructeur français.

C'est une solution puisqu'elle est :

- **accessible au public visé** : à partir de 14 ans, sans restriction de circulation en ZFE obligatoires à partir de 2025 (= Zones à Faibles Emissions) donc solution cohérente sur le long terme.

- **accessible rapidement avec un investissement financier moindre** (coût unitaire : 8000€) : nécessite uniquement le passage du permis AM (2 demi-journées au tarif de 295 €)

- **sécuritaire** : plus stable qu'un deux roues type scooter ou vélo électrique.

- **solidaire** : permet d'emmener une autre personne ou bien du matériel (équipement pour le travail),

- **écologique** : elle n'émet pas de polluants chimiques et ne rejette pas de CO2. Elle est silencieuse, puisque l'absence de boîte de vitesses classique élimine l'attention auditive à accorder au régime moteur pour changer de rapport. Cela procure une ambiance calme et propice à la concentration du conducteur. Elle agit par conséquence sur la santé publique des occupants et des citoyens qui sont simples passants.

- **économique** : La voiture électrique a un fonctionnement plus simple qu'une voiture thermique, les pièces d'usure à changer régulièrement sont moins nombreuses.

Exemple : il n'y a pas de boîte de vitesses, les garnitures de frein s'usent moins rapidement grâce au freinage régénératif, le moteur électrique accumule des centaines de milliers de kilomètres sans faillir, la fiabilité globale est incomparable face aux modèles thermiques donc des économies d'entretien qui viennent s'ajouter à ceux sur l'énergie à l'utilisation.

Afin de mutualiser les compétences existantes et donc limiter les coûts financiers, nous avons réfléchi à une mise en place simple et réactive du projet :

- Achat des véhicules = somme obtenue par le budget participatif,
- Suivi des locations = le service de location 2 roues existant sur le Pays de Retz via une association d'insertion
- Entretien des véhicules = mécanicien du service location via une association d'insertion